

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

OYA-VACANCES Locations

L'ILE D'YEU

Réservation et règlement

- La demande de réservation s'effectue uniquement à l'aide d'un formulaire à compléter ou par internet.
- Le signataire du formulaire doit être majeur.
- La location est personnelle et ne peut être sous-louée.
- Pour les demandes de réservation en ligne via Internet, le règlement de l'acompte se fait uniquement par Carte Bancaire. Pour les demandes de réservation par téléphone, les moyens de paiement acceptés pour le règlement de l'acompte sont les suivants : Chèque, Carte Bancaire, Chèque Vacances ANCV, Espèces.

- Toute réservation doit être accompagnée d'un versement incluant :

Les frais de dossier annuels d'un montant de 10.00 €. Ces frais de dossier ne sont exigés qu'une fois par an, quel que soit le nombre de réservations effectuées, sous la même identité (même nom, même adresse), dans un délai de douze mois à compter de la première réservation + l'acompte correspondant à 30 % du prix global de votre location.

- La réservation ne sera définitive qu'après encaissement des frais de dossier (10€) + l'acompte de 30% du montant total du séjour et acceptation du loueur.

Les acomptes seront déduits du montant des factures.

- Si la réservation n'est pas possible, nous vous en informerons.
- Le solde sera payé à la remise des clés avec les suppléments et la taxe de séjour. Pour le règlement du solde, les moyens de paiement acceptés sont les suivants : Chèque, Carte Bancaire, Chèque Vacances ANCV, Espèces.
- Les logements sont loués pour un nombre de personne indiqué + 1bébé (capacité à ne pas dépasser, un enfant de + 4ans est considéré comme occupant à part entière).
- Le loueur se réserve le droit de refuser une location.
- Le loueur s'oblige à mettre à disposition du locataire le logement à l'état descriptif.
- Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la location du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage), transferts arrivée/départ inclus, à l'exception des frais de dossier et de la taxe de séjour.
- La taxe de séjour, collectée pour le compte de la mairie de l'île d'Yeu n'est pas incluse dans nos tarifs. Le montant de la taxe est de 0,99€ par jour et par personne de plus de 18 ans et est à acquitter du 1/04/2017 au 11/11/2017.
- Une caution (le montant de la caution varie entre 350€ et 1300€ selon la capacité du logement) est demandée à la remise des clés. Cette caution vous sera rendue ou non selon l'état des lieux. Cette caution vous sera éventuellement restituée par courrier, au plus tard sous quinzaine, après contrôle et déduction faite des éventuels manquants et/ou détériorations. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

- Toutes les personnes séjournant à Oya-Vacances doivent être obligatoirement titulaires d'une assurance responsabilité civile. Vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Ainsi, merci de vous procurer une attestation d'assurance responsabilité civile comportant la mention villégiature et nous la faire parvenir à l'adresse suivante : OYA-VACANCES - 34 Rue des Petites Côtes - 85350 ILE D'YEU.

- Si à votre départ le logement n'est pas en parfait état de propreté le montant du forfait ménage correspondant à votre logement sera retenu de la caution (vous pouvez demander l'option ménage fin de séjour si vous ne voulez pas vous en charger, merci de le prévoir avant le jour du départ).

Conditions d'annulation

- Aucun remboursement ne sera effectué pour cause de départ anticipé ou de jour d'absence quelle qu'en soit la raison.
- En cas d'annulation l'acompte ainsi que les frais de dossier (d'un montant de 10€) resteront acquis au loueur.
- En cas de retard, si le locataire n'a pas prévenu, la réservation sera annulée 24h après l'horaire d'arrivée prévu.

Respect du règlement intérieur

- Le locataire aura possession du logement le jour d'arrivée à 17h au jour de départ à 10h (sauf si le logement est disponible plus tôt et/ou non repris après)
- Le signataire se chargera de faire respecter le règlement intérieur de la résidence aux personnes l'accompagnant et sous sa responsabilité :
 - Interdiction de fumer dans les locations.
 - Les locataires sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins
 - Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence
 - Le silence doit être total de 23h à 8h

Animaux

- Les animaux sont acceptés pour la somme de 10€ par séjour
- Ils devront être tenus en laisse en permanence dans les lieux communs et n'occasionner aucune gêne
- Ils devront posséder un carnet de vaccination à jour
- Leur promenade quotidienne sera effectuée en dehors de la cour de la résidence

Cordialement,

Ludivine et Pascal pour Oya-Vacances